

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet SAS DES CARIOGAS sur la commune principale de l'AIOT La cour des Landes 44680 ST HILAIRE DE CHALEONS.

La référence de votre dossier est A-3-USJ9X8SR et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 05/06/2023 à 15h27 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**

- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **48214254400030**

Organisme : **NASKEO ENVIRONNEMENT**

Fonction : **responsable études réglementaires**

Personne morale

N° SIRET **94857491800017**

Raison sociale **DES CARIOGAS**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

LA BOUTINIERE

44680 STE PAZANNE

Signataire

Qualité : **gérant**

Référent

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **SAS DES CARIOGAS**

Description des activités :

La méthanisation est une digestion anaérobie, ou fermentation méthanique, qui transforme la matière organique en digestat, méthane et gaz carbonique par un écosystème microbien complexe fonctionnant en absence d'oxygène. La méthanisation permet d'éliminer la pollution organique tout en consommant peu d'énergie, en produisant peu de boues et en générant une énergie renouvelable : le biogaz. L'unité de méthanisation SAS DES CARIOGAS permettra de valoriser 10 585 t/an dans le gisement prévisionnel de matières brutes par an (seuil maximum du régime déclaration 30 t/j), selon le process dit « infiniment mélangée ». Ce projet s'inscrit dans une démarche de diminution de l'impact des activités agricoles sur l'environnement. En plus de l'énergie produite, l'unité restitue également un digestat brut riche en éléments fertilisants. Ce digestat (11.7 %MS) sera géré conformément au CDC DIG Le biogaz produit par la méthanisation sera injecté, après épuration et contrôle, dans le réseau de distribution de gaz naturel géré par GrDF. Le site de SAS DES CARIOGAS est localisé dans le département de Loire Atlantique (44) sur la commune de Saint-Hilaire-de-Chaléons L'installation produira 140 Nm³/h de biogaz à environ 55% de méthane, soit une capacité d'injection de 75 Nm³/h de Biométhane. Le biogaz produit est valorisé en biométhane afin d'être injecté sur le réseau de distribution de gaz naturel.

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

[Localisation de l'installation](#)

La cour des Landes

44680 ST HILAIRE DE CHALEONS

X : 334507

Y : 6676061

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

| Rubrique | Alinéa | Libellé des rubriques | Quantité totale | Régime | Précisions |
|----------|----------|--|---|--------|------------|
| 2781 | 2781-1-c | Méthanisation de déchets non dangereux ou matière végétale | Quantité de matières traitées 29 t/j | DC | |

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **OUI**

Réseau public de distribution d'eau **OUI**

Volume maximum annuel (en m3) **200**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **OUI**

Origine et la nature des eaux résiduaires :
eaux pluviales

L'exutoire des eaux résiduaires :

En milieu naturel ou au réseau d'assainissement collectif dépourvu de station d'épuration

Est-il prévu un traitement ou prétraitement sur site des eaux résiduaires avant rejet ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **OUI**

Origine et la nature des matières épandues :
digestat brut géré selon le CDC DIG sur les parcelles du GAEC des Carriolets

Pacage

044003867

Surface totale du plan d'épandage (en ha) **342**Q : Quantité d'azote épandue inscrite au plan d'épandage (en kg N) **56120**A1 : Dont épandue sur les terres de l'exploitation (en kg N) **56120**A2 : Dont épandue sur les terres mises à disposition par un tiers (en kg N) **0**B1 : Dont produite sur l'installation (en kg N) **56120**B2 : Dont provenant d'un tiers (en kg N) **0**Capacité de stockage des matières épandues (en mois) **4**Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **OUI**

Origine et la nature des rejets :

chaudière gaz naturelEst-il prévu des dispositifs de captation ou de traitements sur site ? **NON**

Autres sources :

RAS**Elimination des déchets et résidus de l'exploitation**

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

digestatLa collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON****Disposition en cas de sinistre**Précisez : **poche incendie 120 m3**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

poche incendie, alarmes et détecteurs**Natura 2000**L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON****Prescriptions applicables****Nom exploitant**

GAEC des Carriolets

Numéro**îlot**

50

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **OUI**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Mandat ou document signé par le déclarant vous autorisant à déposer la déclaration en son nom :

P.J n°0 Etape 2 - Mandat-de-depot_DEC_A signer (signed) (1).pdf

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

2023-06-01 Naskeo - R2 Plan des abords - Réf PAZA-ICPE-230601-A-GMO_compres.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

2023-06-01 Naskeo - R3 Plan d'ensemble - Réf PAZA-ICPE-230601-A-GMO_compres.pdf

Modification des prescriptions applicables :

2023-06-02 Ammenagement prescriptions et gestion digestat CDC DIG.pdf